

## 4- Sédentarisation des enseignants « hors la classe »

### I) Définition de la mesure

Un indicateur LOLF recense la part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe. Il représente 83,07 % des emplois. Cet indicateur correspond à plus de 52 000 emplois.

Cela étant, le nombre des enseignants « hors la classe » peut être limité à certaines catégories de personnels :

- les enseignants chargés de la prévention et du traitement des difficultés scolaires (dont RASED) : 12 918,5 emplois ;
- les enseignants qui accueillent les primo-arrivants : 920,75 emplois ;
- les enseignants affectés à la scolarisation des enfants malades ou handicapés, hors classe d'inclusion scolaire et classe d'adaptation : 4 102 emplois ;
- les enseignants affectés à l'enseignement à l'extérieur des écoles : 1 987,5 emplois ;
- les conseillers pédagogiques : 3 618,25 emplois ;
- les personnels en situations diverses (MAD, fonctions exceptionnelles, PACD/PALD, décharges syndicales) : 1 783,5 emplois.

Ces personnels représentent 25 353,5 emplois à la rentrée 2009.

### II) Exposé des motifs

La réforme de l'enseignement primaire visait à la fois à recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux et à renforcer la capacité des enseignants à mieux prendre en charge la difficulté scolaire au sein de leur classe.

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Cet effort représente l'équivalent de 16 000 postes d'enseignants entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin.

Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED, qui s'ajoute à cet effort, doit évoluer.

Plusieurs scénarios doivent être examinés :

- suppression des seuls maîtres G (non-remplacement des départs en retraite et affectation en classe) et poursuite de la politique de sédentarisation des maîtres E dans les écoles où la difficulté scolaire se manifeste le plus (sans économie) ;
- suppression des maîtres G et des maîtres E ; pour ces derniers, il convient d'estimer quel est le besoin de maîtres E maintenus en « surnuméraires » dans les écoles, voire dans des structures *ad hoc* (milieu rural par exemple) ;
- un troisième scénario intègre, en plus du scénario précédent, la mise en extinction des psychologues scolaires.

S'agissant des autres enseignants n'assurant pas la responsabilité d'une classe, conseillers pédagogiques ou « faisant fonction », personnels assurant des fonctions d'animation, de soutien et de coordination pédagogiques ou des fonctions administratives, postes dits « exceptionnels », les « taux d'encadrement » sont très variables et ne correspondent pas nécessairement aux caractéristiques territoriales et structurelles. Des marges d'optimisation existent et doivent être mises en œuvre. Il s'agit également de recentrer ces personnels sur la politique éducative, d'éviter la dispersion de leur activité au profit d'activités périphériques et de réexaminer le bien-fondé de certaines situations, qui correspondaient à des besoins ponctuels.

### III) Références juridiques

Les obligations de service des personnels enseignants du premier degré sont régies par le décret n° 2008-775 du 30-7-2008.

La circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a actualisé le fonctionnement des RASED et précisé les missions des enseignants spécialisés qui travaillent dans ce dispositif.

### IV) Éléments de contexte

A la rentrée 2009, environ 2 000 emplois de RASED ont été supprimés, ces emplois étant principalement occupés par des professeurs des écoles qui n'étaient pas titulaires d'un diplôme d'enseignement spécialisé. 248 emplois affectés aux besoins éducatifs particuliers ont été supprimés. Au total, 2 200 emplois ont été supprimés, alors qu'une mesure de suppression de 3 000 emplois était inscrite au PLF 2009. Par ailleurs 1 248 emplois de RASED ont été affectés en surnuméraire auprès d'une ou deux écoles concentrant des difficultés sociales importantes.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette mesure montrent qu'elle nécessite une affirmation et un accompagnement politiques importants. Il vous est demandé ici un exercice d'évaluation du besoin minimal en maîtres E et des conséquences en termes de libération d'emplois de l'absence de recrutement nouveau de psychologues scolaires et de maîtres G.

S'agissant des conseillers pédagogiques ou « faisant fonction » (3 618,25 emplois) au nombre d'environ 3 620), le ratio d'encadrement moyen est de 89 enseignants par conseiller et le ratio le plus élevé de 116 enseignants par conseiller. Il est probable que la « bonne cible » nationale est comprise entre les deux. Aussi, vous est-il demandé de procéder à un examen de l'activité des conseillers pédagogiques et de leur productivité.

Pour les enseignants assurant d'autres fonctions (animation, coordination, activités au profit d'autres organismes), la pertinence de ces missions doit être réévaluée.

Ce vivier doit être recentré sur les missions prioritaires du système éducatif et constitue une véritable marge.

#### V) Valeurs

A la rentrée 2009, la part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe appréciée au niveau académique s'établissait entre 71,5 % et 87,5 % pour une moyenne nationale de 83,07 %. En métropole seule, l'écart atteint jusqu'à six points.

Au titre de l'action « besoins éducatifs particuliers » (RASED, scolarisation des enfants handicapés,...), pour une moyenne nationale de 7,75 %, les taux vont de 6,33 % à 9,50 % en métropole seule. Pour le pilotage et l'encadrement pédagogique, pour une moyenne nationale de 4,48 %, les taux vont de 3,7 % à 5,75 %.

Au niveau départemental, les écarts sont beaucoup plus importants.

#### VI) Méthodologie

Sur la base des projections de départs de maîtres G et de psychologues scolaires et en supposant un niveau de recrutement nul, une fois les départs en formation déjà actés pris en compte, il est demandé d'en déterminer l'incidence sur les emplois.

S'agissant des maîtres E, vous indiquerez le niveau cible correspondant au volume minimum, qu'il vous paraît souhaitable de maintenir soit en surnuméraire dans les écoles où les élèves rencontrent les difficultés scolaires les plus importantes, soit dans des structures ad hoc permettant de garantir un maillage territorial suffisant. Il vous appartient de déterminer le rythme d'atteinte de cette cible en utilisant les marges offertes par les départs en retraite et l'affectation de ces enseignants devant une classe.

Annexes :

Emplois affectés aux besoins éducatifs particuliers par académie et département :  
Prévention et traitement des difficultés scolaires, intégration des primo-arrivants, enseignement à l'extérieur des écoles.

Nombre d'enseignants du premier degré, de conseillers pédagogiques et ration « enseignants par conseiller pédagogique » par académie et département

## FICHE ACADEMIQUE

### **Sédentarisation des enseignants « hors la classe » : Enseignement spécialisé RASED**

ACADEMIE DE :

Nom du correspondant :

N° téléphone :

Adresse courriel :

I) Eléments de mise en œuvre

A) Les contraintes

B) Les éléments facilitateurs

C) La méthodologie pour estimer le gain

II) Détail des éléments du calcul

**Evolution des maîtres G et psychologues scolaires**

	R 2009	R2010	R2011	R2012	R2013
<b>Maîtres G</b>					
Nombre total de postes de maître G					
Nombre de « faisant fonction »					
Sorties de fonctions <sup>1</sup>					
Sortants de formation CAPA-SH			-	-	-
<b>Psychologues scolaires</b>					
Nombre total de postes de maître G					
Nombre de « faisant fonction »					
Sorties de fonctions <sup>2</sup>					
Sortants de formation DEPS			-	-	-

**Evolution des maîtres E**

	R 2009	R2010	R2011	R2012	R2013
Nombre total de postes de maître E					
Nombre de « faisant fonction »					
Sorties de fonctions <sup>3</sup>					
Sortants de formation CAPA-SH			-	-	-

**Autres fonctions**

	R 2009	R2010	R2011	R2012	R2013
<b>Nombres d'enseignants</b>					
<b>Conseillers pédagogiques</b>					
Nombre de conseillers pédagogiques (1)					
Nombre d'enseignants/conseiller					
<b>Autres fonctions</b>					
Nombre d'enseignants assurant d'« autres fonctions »			-	-	-
Nombre d'enseignants/enseignants assurant d'« autres fonctions »					

<sup>1</sup> Il s'agit des départs en retraite, des demandes de réaffectation sur un poste « ordinaire »,...

<sup>2</sup> Il s'agit des départs en retraite, des demandes de réaffectation sur un poste « ordinaire »,...

<sup>3</sup> Il s'agit des départs en retraite, des demandes de réaffectation sur un poste « ordinaire »,...

E) Gain proposé en emplois :